



---

## Madagascar, 2021-2022-1<sup>er</sup> semestre 2023

---

L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'EITI

### Contenu

Introduction .....	2
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'EITI .....	3
Plan de travail (Exigence 1.5).....	3
Suivi des progrès.....	5
Innovations et impact.....	16
Partie II : Débat public.....	20
Données ouvertes (Exigence 7.2) .....	20
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1) .....	20
Partie III : Durabilité et efficacité .....	26
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP .....	28

## Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'EITI portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'EITI mènent au respect des Principes de l'EITI en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'EITI soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'EITI se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle reflète l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux.

Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen.

L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'EITI

Plan de travail (Exigence 1.5)

1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	2021	2022
Information sur l'accès public au plan de travail	<a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/PTA-2021.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/PTA-2021.pdf</a>	<a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/PTA-2022-2023.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/PTA-2022-2023.pdf</a>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	Partage par email du PTA 2020 avec les réalisations afin de finaliser la préparation du projet de PTA 2021 le 18 février 2021 Réunion zoom du 16 avril 2021 sur l'adoption du PTA 2021 (plan d'action des 3 collègues)	Projet de PTA 2022 partagé par le Comité National le 10 décembre 2021. Réunion Zoom du 10 décembre 2021 pour les travaux urgents notamment le PTA 2022 ; PTA révisé par le SE et partagé au Comité National par email le 15 décembre 2021 pour adoption
Adoption du plan de travail par le GMP	Continuité des activités engagées et non réalisés dans le PTA 2020	Continuité des activités engagées et non réalisés dans le 2021

**2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.**

Les objectifs du plan de travail pour les années 2021 et 2022 reflètent les priorités nationales pour les industries extractives en alignant les activités et les mesures sur les politiques, les stratégies et les plans de développement nationaux.

La mise en œuvre de l'EITI était en accord avec la Politique Générale de l'État (PGE) intitulée « Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) 2019-2023 ».

Dans le cadre de cette politique, l'EITI se conformait notamment aux éléments suivants :

- Velirano n°3 « La lutte contre la corruption avec tolérance zéro » :

La lutte contre la corruption était incluse dans l'axe d'épaullement n°2 de la PGE, axé sur l'innovation numérique et la bonne gouvernance, visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'État au service de l'intérêt général et du territoire. Elle était également présente dans le onzième levier, qui portait sur le système judiciaire impartial et indépendant, l'administration publique et la sécurité.

- La digitalisation de l'Administration :

La PGE prévoyait la digitalisation de l'administration à travers l'objectif de « Rendre la connectivité territoriale et l'innovation numérique efficiente ». Cela impliquait l'utilisation des technologies numériques pour améliorer les services publics et la gouvernance.

Lien vers les documents pour plus d'informations sur la PGE/IEM aux liens suivants :

PGE/IEM :

Lien vers le document PDF :

<https://www.maep.gov.mg/wp-content/uploads/pdf/IEM%20PGE%20vf.pdf>

Site web du gouvernement malgache sur la digitalisation :

<https://digital.gov.mg/>

Ligne directrice de la PGE sur le site de la Présidence de Madagascar :

<http://presidence.gov.mg/19-a-la-une/66-la-ligne-directrice-de-la-pge.html?fbclid=IwAR2NgB4d70YJpGgsRbBdTEE-3XsC50gTiLiuctaZlShWiQtc3anHGj9PrTQ>

**3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'EITI pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.**

## Suivi des progrès

**4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent.** Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

### Activités réalisées en 2021 :

L'année 2021 a été marquée par la pandémie mondiale de COVID-19, et Madagascar n'a pas fait exception. Des mesures de confinement et de restriction des déplacements ont été mises en place dans le pays pour limiter la propagation du virus jusqu'à la fin du mois de mai 2021. Ces mesures ont eu un impact significatif sur la réalisation des activités prévues dans le Plan de travail annuel (PTA) de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) à Madagascar, ainsi que sur les activités de toutes les parties prenantes impliquées. Ces mesures ont entraîné des difficultés ainsi que des contraintes qui ont souvent entraîné des retards et des ajustements dans la mise en œuvre du PTA et ont nécessité une adaptation des activités prévues.

Cependant, il est important de souligner que, malgré ces difficultés, les parties prenantes ont fait de leur mieux pour s'adapter à la situation et maintenir un certain niveau de transparence et de redevabilité dans les industries extractives de Madagascar, conformément aux principes de l'EITI à savoir les activités ci-après :

- Paiement des Arriérés de 2020 du Secrétaire Exécutif (SE) et du personnel du Secrétariat Exécutif.
- Formation du Secrétariat Exécutif sur les données ouvertes par MAIDI en mars 2021.
- Atelier de formation du SE sur l'analyse d'un modèle financier et l'étude de faisabilité d'un projet minier organisé par PASIE en septembre 2021.
- Recrutement du consultant, Ernst & Young, suite à l'adoption des Termes de référence par le CN, pour un appui technique dans les différentes phases de l'élaboration des rapports, notamment :
  - Le rapport assoupli 2019-2020,
  - Le rapport d'avancement 2019-2020,
  - Le rapport sur la divulgation systématique,
  - Le rapport sur la dissémination et vulgarisation.
- Participation du SE à l'évènement international organisé par Women in Mining and Resources Madagascar WIMR-MADA avec l'International Women In Mining IWIM : "Le Secteur Extractif au service du Développement Durable : enjeux et défis à Madagascar " le Vendredi 03 Décembre 2021 au Mining Business Center MBC Ivato.
- Début des activités sur le Rapport Assoupli, le Rapport d'avancement 2019-2020, le Rapport sur la divulgation systématique et le rapport sur la dissémination et vulgarisation.
- Conférence organisé par l'OSCIE portant sur «Le secteur pétrolier amont» et un atelier de formation sur «La bonne gouvernance et les normes EITI» à l'endroit des élus auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées, des services territoriaux décentralisés, les OSCs régionales, des ONG régionales et des communautés locales, du 15 au 17 juin 2021, à Morondava.(Cibles : Organisations de la Société Civile de la Région Menabe, les Services Techniques Déconcentrés et les CTD dont les maires dans les districts de Miandrivazo, Mahabo et Belo.
- Occasion pour l'OSCIE de susciter l'attention des acteurs locaux sur la mise en œuvre des exigences EITI à Morondava par la dissémination de cinquante exemplaires de l'extrait des rapports ITIE 2017 et 2018 en juin 2021.
- En octobre 2021, une action de plaidoyer menée par le Collège de la Société Civile-OSCIE-PCQVP-TI-MG à travers un communiqué et une conférence de presse, afin de partager leurs inquiétudes, et alerter les dirigeants sur les points suivant :
  - La suite à donner du processus de révision du code minier ;
  - Une gestion intérimaire douteuse d'un ministère stratégique ;

- La filière aurifère à Madagascar qui semble être abonnée aux trafics de grande ampleur.
- Présentation des résultats des travaux d'analyse sur la contribution fiscale des industries extractives à Madagascar, sur la base des Rapports de réconciliation ITIE pour la période de 2010 à 2018 le 16 juillet 2021 à l'Hôtel - Restaurant Le Pavé Antaninarenina réalisés par l'OSCIE aux entités suivantes : QMM, AMBATOVY, BCMM, OMNIS, OSCs.
- Organisation d'une séance de formation en septembre 2021 faite par le collège de la société civile et l'OSCIE sur la norme ITIE, pour les étudiants de l'ENAM (Ecole Nationale d'Administration de Madagascar).
- Réalisation du Collège de la Société Civile conduite par l'OSCIE des sessions d'échange et de réflexion des acteurs régionaux sur le développement des projets extractifs et de protection de la biodiversité dans la région Melaky.
- Dissémination d'une centaine d'exemplaire d'extrait des rapports ITIE 2017 et 2018 pour les acteurs de la région Melaky et DIANA.
- Identification et analyse des obstacles juridiques à la divulgation des Contrats par le consultant BDO.
- Élaboration d'une cartographie des données ouvertes.
- Préparation et adoption du PTA 2021.
- Participation à l'Atelier Virtuel sur le rôle de l'EITI dans la prévention de la corruption le 28 avril 2021.
- Organisation d'un Atelier de Préparation des rapports le 30 septembre avant la divulgation du rapport d'avancement 2019 et 2020.
- Travaux sur la divulgation systématique ou intégration des données avec l'assistance technique de Ernst & Young - Rapport présente au CN le 23 novembre 2021.
- Participation au Séminaire Parlementaire sur la Transparence des Industries Extractives et le rôle des femmes dans le secteur extractif, organisé conjointement par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et l'Assemblée Nationale de Madagascar, les 08 et 09 novembre 2021.
- Panel sur la mise en œuvre de l'EITI en tenant compte du genre et ses impacts sur la corruption.
- Organisation d'un atelier de mobilisation des parties prenantes du secteur extractif sur l'importance de la transparence et de la publication des contrats, réalisé par PCQVP Madagascar le 07 décembre 2021.

### Activités recensées en 2022 :

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des activités engagées en 2021, notamment en ce qui concerne la finalisation des rapports et le fonctionnement de l'EITI :

- Paiement des Arriérés de 2021 du Secrétaire Exécutif et du personnel du Secrétariat Exécutif ;
- Participation de l'OSCIE en tant que chef de file de la Société Civile au débat télévisé sur les « enjeux et la gouvernance de la filière des pierres précieuses et de l'or à Madagascar organisé par Transparency International Initiative Madagascar en mars 2022.
- Assistance technique de Ernst & Young en Avril 2022 ;
- Travaux sur l'intégration des données : Etat des lieux et recommandations ;
- Examen par le GMP des résultats de l'impact de l'EITI en 2019-2020 ;
- Études par Ernst & Young relatif à l'utilisation des données EITI et proposition d'actions de valorisation : Vulgarisation / dissémination en avril 2022 ;
- Dissémination des synthèses des Rapports 2017-2018 à Moramanga en mai 2022 ;
- Sensibilisation des CTD sur l'EITI sous forme de réunions ou de sessions de formation organisées par le Secrétariat Exécutif dans les Régions Atsinanana et Alaotra Mangoro en mai 2022 ;
- Finalisation des Rapports d'avancement, Rapport Assoupli, Rapport de Divulgation Systématique en juin 2022
- Redynamisation de l'EITI sur les réseaux sociaux en juin 2022 ;
- Réunions du CN en vue de la préparation du rapport assoupli ;
- Publication des Rapports le 30 juin 2022 ;
- Présentation publique du rapport assoupli 2019-2020 au MBC en juillet 2022 ;

- Réactivation du site internet eitimagagascar.mg en juillet 2022 ;
- Atelier organisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers sur le Guide Open Up pour une meilleure gouvernance foncière à l'hôtel Colbert Antaninarenina en septembre 2022 ;
- Participation à la préparation de la refonte du Code Minier ;
- Atelier de consultation du projet SNIS Grandes Mines Madagascar à Ambohimalaza en décembre 2022 ;
- Une action de plaidoyer réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe (OSCIE, collège de la société civile, les maires concernés par le projet Ambatovy) afin d'alerter les autorités compétentes à lever la suspension du versement des ristournes minières du projet Ambatovy : conférence de presse (juillet 2022), communiqué de presse conjoint (décembre 2022) ;
- Organisation en novembre 2022, de la conférence à l'IEPM (Institut D'Etude Politique de Madagascar) sur la norme ITIE, ses enjeux et la contribution du secteur extractif (2010-2020) ;
- Dissémination plus de 200 exemplaires de l'extrait du rapport assoupli 2019-2020 auprès des groupes cibles (STDS, CTDS, OSC nationales et régionales) : contribution économique du secteur, redevances et ristournes minières pour les régions à forte potentialité minière : Atsinanana, Alaotra Mangoro, Diana ;
- Action de plaidoyer menée par le collège de la société civile adressé aux autorités compétentes pour l'élaboration de la politique minière en parallèle avec le processus de révision du Code Minier ;
- Conduite d'une investigation journalistique sur l'explosion de la production de graphite par rapport à la demande internationale, dans la région Atsinanana ;
- Production d'un Leaflet et d'un Policy brief sur la divulgation/publication et la transparence des contrats miniers
- Production d'une vidéo informative, de sensibilisation et d'appel à action en faveur de la divulgation/transparence des contrats miniers ;
- Production d'un rapport d'étude sur les effets négatifs de l'exploitation minière à grande échelle : cas de la mine de Rio Tinto/QMM ;
- Interpellation sur la pollution de l'eau suite au rejet d'eaux minières survenus à Fort-Dauphin, en mars 2022
- Organisation d'un Forum National de haut niveau sur la transparence des industries extractives à Antananarivo par PCQVP Madagascar le 11 mai 2022 ;
- Conduite d'une pétition nationale pour la divulgation des contrats à Madagascar ;
- Organisation par TI-MG le 06 mars 2022 d'un dialogue multipartite sur les enjeux et la gouvernance de la filière des pierres précieuses et de l'or à Madagascar, sur la plateforme télévisée TV Plus. Quatre panélistes sont intervenus sur le plateau : Clément Rabenandrasana, Secrétaire Exécutif de l'OSCIE, Mohamad Ahmad, député de Madagascar, Haja Ralambomanana, Président de la Fédération des Opérateurs Miniers de Madagascar, Headman Andriamahazosoa, Direction des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude, Direction Générale des Douanes.

#### Activités 1<sup>er</sup> semestre 2023 :

- Organisation d'un atelier de réflexion sur les enjeux de la transition énergétique à Madagascar le 31 mars 2023 par PCQVP à l'Hôtel Colbert Antaninarenina ;
- Conférence sur les contributions du secteur des industries extractives à Madagascar pour la période 2010-2020 organisé par la faculté d'Economie et de Gestion et de Sociologie et l'Organisation de la société civile sur les Industries Extractives qui s'est déroulé le 30 mai 2023 à la salle Grand Amphi EX DEGS. Au programme, la présentation et introduction sur les industries extractives à Madagascar, de la Norme et des rapports EITI suivie d'une série de partages et d'échanges ;
- Participation du Secrétariat Exécutif à l'atelier sur l'élaboration et dissémination des fiches d'information en vue de l'établissement d'une pédagogie et une transparence des informations sur les exploitations minières à grand échelle le 02 Mai 2023 organisé par SNIS ;
- Participation à la Réunion « Task force sur la conformité de Madagascar aux recommandations de GAFI » le 09 juin 2023 SAMIFIN Lohanosy Ambohijanaka organisé par le SAMIFIN ;
- Nomination de tous les membres du Comité National outre la Présidence ;
- Adoption du nouveau statut juridique de l'EITI en EPA ;

- Nomination d'un Directeur Exécutif par intérim pour la continuité des activités, de l'Agent comptable et du Délégué du Contrôle Financier ;
- Détachement d'un personnel MMRS au sein de l'EITI ;
- Elaboration de la synthèse du rapport assoupli 2019-2020 ;
- Renforcement de l'équipe du Secrétariat Exécutif par les personnels d'appui technique et financier lors de la préparation de la troisième validation et de l'élaboration du rapport d'avancement 2021-2022 (en cours) ;
- Préparation de tous les documents pour la troisième validation ;
- Revision et validation du PTA budgétisé ;
- Elaboration du budget 2023 en tant qu'EPA.

**5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.**

Le Groupe multipartite ou Comité National de l'EITI Madagascar procède au suivi des recommandations dans le cadre l'élaboration des rapports ITIE et des Rapports annuels d'avancement.

De manière générale les recommandations sont toutes maintenues. Leur inscription dans le PTA et leur application dépendent toutefois des priorités du Comité National, en tenant compte du contexte de la mise en œuvre de l'EITI et du contexte du secteur extractif.

Ce tableau fournit des informations spécifiques sur l'état de chaque recommandation et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre :

Recommandation :	Statut/progrès :
<b>Suivi des recommandations du Rapport Assoupli</b>	
<b>Exigence 2.2- Octroi des licences et des contrats et transferts :</b>	
Le MMRS et le BCMM devraient apporter des explications sur le mode de sélection et les critères retenus pour la signature des demandes d'octroi déjà en instance depuis le gel de l'octroi de permis.	En 2022, le MMRS a décidé de reprendre graduellement le traitement des permis miniers, à commencer par les PRE en cours de renouvellement. Lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/autres-textes/">https://eitimadagascar.mg/wp/autres-textes/</a>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations sur les demandes de gré à gré, les renouvellements et les cessions qui ont eu lieu en 2019, 2020 et au premier semestre 2021 ont été demandées à l'OMNIS mais n'ont pas encore été transmises. Elles devraient être publiées sur le site de l'OMNIS et sur le site de l'EITI Madagascar.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2019 – 2020 – 2021 : Aucun contrat de gré à gré, aucune cession et aucun renouvellement de titre minier d'exploration d'hydrocarbures.             <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les Demandes de Gré à gré : CNOOC (Blocs Ampasindava – Majunga Nord– Majunga Sud)</li> <li>Pour les renouvellements :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <table border="1" data-bbox="630 526 1481 884"> <thead> <tr> <th>- COMPAGNIE</th> <th>- NATURE DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT</th> <th>- DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">- AMICOH</td> <td>- Contrat</td> <td>- 15/05/2019</td> </tr> <tr> <td>- Titre Minier</td> <td>- 15/05/2019</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">- PURAVIDA</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- Contrat</td> <td>- 15/07/2019</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">- OYSTER</td> <td>- Contrat</td> <td>- 09/08/2019</td> </tr> <tr> <td>- Titre Minier</td> <td>- 09/08/2019</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour OYSTER, un avenant N°8 au contrat a été conclu le 15/11/2019 Publication sur site l'OMNIS et de l'EITI en attente</p> <p> <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>	- COMPAGNIE	- NATURE DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT	- DATE	- AMICOH	- Contrat	- 15/05/2019	- Titre Minier	- 15/05/2019	- PURAVIDA	-	-	- Contrat	- 15/07/2019	- OYSTER	- Contrat	- 09/08/2019	- Titre Minier	- 09/08/2019
- COMPAGNIE	- NATURE DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT	- DATE																	
- AMICOH	- Contrat	- 15/05/2019																	
	- Titre Minier	- 15/05/2019																	
- PURAVIDA	-	-																	
	- Contrat	- 15/07/2019																	
- OYSTER	- Contrat	- 09/08/2019																	
	- Titre Minier	- 09/08/2019																	
<p>- Exigence 2.4 Contrats</p>																			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la vérification de la situation de publication des permis/titres miniers sur le site de la Primature Cnlegis, l'EITI Madagascar pourra procéder au recensement des arrêtés et décrets d'octrois effectivement publiés, si le BCMM et l'OMNIS partagent les références des arrêtés et décrets relatifs à chaque permis/titres miniers.</li> <li>Le MMRS devra annoncer la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats (par lettre ou par annonce publique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique de partage sur site en cours d'études pour réalisation par le BCMM et par l'OMNIS</li> </ul> <p> <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Ministre en charge des Mines, pendant son allocution lors de la présentation publique du Rapport Assoupli le 12 juillet 2022, s'est exprimé publiquement.</li> <li>Il convient aussi de souligner que le gouvernement a affirmé son engagement en matière de transparence dans le secteur minier grâce au projet de loi N° 005/2023 du 12 Avril 2023 portant Refonte du Code Minier, qui a été adopté avec des amendements à l'Assemblée Nationale le 12 mai 2023 et avec des amendements au Sénat le 19 mai 2023. Ce projet de loi prévoit l'obligation de rendre publique les informations relatives aux contrats et licences</li> </ul> <p> <b>Recommandation totalement traitée</b></p>																		

<b>Exigence 2.5 Propriété effective :</b>	
<p>La divulgation de propriété effective dans le présent rapport est limitée à celle des entreprises rentrant dans le périmètre du rapport. L'exigence requiert la divulgation des informations sur la propriété effective de toutes les entreprises qui font une demande de licence ou de contrat. Aussi, l'adoption du décret et la mise en place du registre s'avèrent nécessaire pour répondre pleinement à cette exigence, sachant que la divulgation est obligatoire depuis le 1er janvier 2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation publique des parties prenantes telle que l'EITI sur le Projet de Réforme du Code Minier en 2022</li> <li>• Il est important de noter que le projet de loi adopté prévoit également l'obligation de rendre publique les informations sur la propriété effective dans le secteur minier.</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<b>Exigence 2.6 Participation de l'Etat et Exigence 4.5 Transactions liées aux entreprises d'Etat</b>	
<p>Une mise à jour de sa publication en ligne sur ses participations dans le secteur minier devrait être opérée par l'OMNIS et principalement de l'évolution de sa participation dans la société QMM et de ses dettes vis-à-vis du Groupe Rio Tinto en 2019, 2020 et au premier semestre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication en ligne en cours de réalisation par l'OMNIS</li> <li>• Pour QMM : aucune évolution de la participation, participation maintenue à 20% - publication prochaine de la convention d'établissement sur le site de l'OMNIS</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>
<b>Exigence 4.1 Divulgation exhaustive des taxes et revenus et Exigence 4.9 - Qualité des données et assurance de la qualité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport spécifique pour l'investigation des écarts devrait être établi pour comprendre les écarts constatés entre les déclarations unilatérales de l'administration et les déclarations unilatérales des sociétés.</li> <li>• La fiabilisation des données financières notamment pour les régies financières non couvertes par des audits et pour les entreprises n'ayant pas fourni la certification des données devrait être réalisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> <li>• La fiabilisation des données financières : Nécessité de faire appel à la Cour des Comptes pour les régies de l'Etat</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>
<b>Exigence 5.2 Transferts infranationaux</b>	
<p>Une investigation des écarts constatés entre les montants statutaires et des transferts effectifs, devrait être menée.</p>	<p>Les discussions avec les personnes concernées du MEF sont en cours afin de rendre effectif l'interopérabilité des plateformes de gestion :</p> <p>➔ <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>

<b>Exigence 6.3 Contribution du secteur extractif à l'économie</b>	
<p>Etant donné que les dernières données retrouvées sur le secteur informel et le secteur artisanal et à petite échelle remontent à 2015 et portent uniquement sur l'emploi apporté par ces secteurs, une étude à part entière sur leur poids dans le secteur extractif et dans l'économie de Madagascar devrait être menée pour avoir une estimation à jour du secteur informel et du secteur artisanal et à petite échelle.</p>	<p>Une mise en place d'un canevas de manuel de gestion des ressources minières jusqu'à la digitalisation / dématérialisation entière de la gestion minière sont en cours au sein du MMRS.</p> <p>➔ <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>

### Suivi des recommandations selon les 8 mesures correctives

<b>Exigences</b>	<b>Réalisations/ Progrès</b>
<p><b>1. Conformément à l'Exigence 1.1.c, le gouvernement doit faire preuve d'un engagement plein, actif et effectif dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar. Le gouvernement devra contribuer au fonctionnement du secrétariat national, ainsi qu'aux autres activités EITI telles que définies dans le plan de travail du Groupe multipartite, au moyen d'un financement durable. Le gouvernement devra veiller à ce que tous ses représentants au GMP soient nommés et participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'EITI, notamment en sensibilisant davantage les instances publiques compétentes. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement est invité à faire appel à la plateforme de l'EITI Madagascar afin de procéder à des consultations multipartites lors de la rédaction de réformes légales et réglementaires cruciales, telles que la modification du Code minier. Il serait également bénéfique que le gouvernement emploie la plateforme EITI pour entretenir un dialogue direct avec l'industrie, la société civile et les partenaires au sujet de la gestion du secteur et de la contribution de ce dernier aux revenus de l'État. Par ailleurs le gouvernement est invité à s'appuyer sur les recommandations stratégiques découlant de la Validation et portant sur les Exigences 2 à 6 afin d'opérer sa transition vers la divulgation systématique des données de façon ponctuelle, fiable et ventilée, comme l'exige la Norme EITI, par le biais des systèmes routiniers du gouvernement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget alloué pour le fonctionnement et le personnel du Secrétariat Exécutif de l'EITI-Madagascar : arriéré 2022 non payé bien qu'une ligne budgétaire soit déjà allouée au sein du Budget Général en 2022.</li> <li>• Pour l'année 2023, après recherche de solution pour s'aligner aux procédures de l'Etat, adoption du Statut juridique de l'EITI en EPN (EPA), nomination du Directeur Exécutif par intérim pour la continuité des activités, nomination d'un agent comptable, nomination d'un délégué du contrôle financier, appel à candidature pour le recrutement du DE.</li> <li>• Nouvelle répartition de la quote-part de BCMM dont 1% du FA et 1% de la redevance minière alloués à l'EITI. Les transferts de fonds ne sont pas possibles jusqu'à l'installation de l'Agent comptable et de la délibération du budget au niveau du CN ;</li> <li>• Nomination des membres de l'administration outre ceux de la Présidence, en novembre 2022 ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf Arrêté de nomination des membres</li> </ul> </li> <li>• Participation active de tous les membres dans la mise en œuvre de l'EITI ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf PV ou Rapport d'avancement sur le taux participation ;</li> </ul> </li> <li>• Appel à la plateforme EITI Madagascar pour la rédaction des réformes légales et réglementaires cruciales : consultation de l'EITI dans la refonte du Code Minier ;</li> <li>• Transition vers la Divulgation systématique des données adopté par le CN : EITI comme plateforme, BCMM et OMNIS choisis comme système prioritaire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divulgation systématique des données disponibles sur le site du BCMM et de l'OMNIS</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<p><b>2. Conformément à l'Exigence 1.3.a, la société civile doit faire preuve d'un engagement plein, actif et effectif dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'EITI, y compris la sensibilisation des organisations de la société civile en dehors de la capitale et la diffusion des conclusions de l'EITI. La société civile devra veiller à ce que tous ses représentants au GMP soient nommés et participent activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'EITI. Les représentants de la société civile devront faire en sorte d'entreprendre des activités efficaces de collecte de fonds afin de s'assurer des capacités techniques et financières qui leur permettront de prendre part pleinement, activement et efficacement aux activités EITI. Toutes les parties prenantes, dont les partenaires de développement, sont invitées à faire en sorte que les représentants du collège de la société civile bénéficient des activités disponibles de renforcement des compétences sur des questions liées à l'EITI. Afin de renforcer la mise en œuvre, la société civile est invitée à documenter continuellement les activités menées par les OSC au sein des communautés affectées par les activités d'extraction. La société civile est fortement encouragée à mobiliser l'infrastructure de consultation multipartite de l'EITI Madagascar, notamment les réunions du GMP et les consultations avec les communautés affectées par les activités d'extraction, afin de discuter de sujets touchant à la gestion du secteur extractif qui sont d'un grand intérêt pour le public. De même il serait souhaitable que la société civile fasse usage des nouvelles dispositions introduites aux Exigences 6.1 et 6.4 dans la Norme EITI 2019, portant sur l'impact environnemental des activités d'extraction, afin d'apporter plus de transparence aux paiements des entreprises relatifs à l'environnement, aux pratiques du secteur en matière de gestion environnementale ainsi qu'au rôle et aux activités des instances publiques compétentes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de tous les membres au sein du GMP et leur participation active dans la mise en œuvre de l'EITI</li> <li>• Sessions de formation sur la norme EITI et de ses enjeux organisés dans la ville de Morondava par la plateforme de la société civile OSCIE avec les concours des collègues de la Société Civile au sein du Comité National EITI. Les principales cibles sont les Organisations de la Société Civile de la région Menabe, les Services Techniques Déconcentrés et les CTD (les maires dans le district de Miandrivazo, Mahabo et Belo).</li> <li>• Activités de collecte de fonds afin de s'assurer des capacités techniques et financières :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PTA de l'OSCIE prévoit toujours un budget pour prendre part pleinement, activement et efficacement aux activités EITI : OSCIE</li> <li>- La Société civile PCQVP contribue aux activités EITI en allouant une partie du budget de certains de leurs projets à la dissémination des rapports au niveau local.</li> </ul> </li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<p><b>3. Conformément à l'Exigence 1.4.b.vii, le Groupe multipartite devra veiller à ce que ses réunions soient annoncées suffisamment à l'avance et que les documents soient diffusés bien avant leur discussion et leur adoption éventuelle, ce afin de garantir que les membres du GMP soient à même de remplir leurs obligations. Conformément à l'Exigence 1.4.b.viii, le Groupe multipartite doit conserver des procès-verbaux de ses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV disponible pour chaque réunion publiée sur site de l'EITI-Madagascar ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/pv-de-reunions/">https://eitimadagascar.mg/wp/pv-de-reunions/</a></li> </ul> </li> <li>• Planification et fréquence des réunions raisonnables sauf en cas de besoin urgent de prise de décision, des réunions supplémentaires ou extraordinaires ont été organisé ;</li> </ul>

<p>débats et de ses décisions. Afin de renforcer la mise en œuvre, le GMP est invité à mettre ces documents à la disposition du public sur son site Internet. Il serait souhaitable que le Groupe multipartite fasse en sorte que ses réunions soient planifiées à l'avance, qu'elles aient lieu à une fréquence raisonnable et qu'elles traitent de questions clés du suivi de la mise en œuvre de l'EITI. Le GMP est invité à s'assurer que tous les écarts constatés par rapport à ses Termes de Référence soient consignés de façon transparente. Le collège du gouvernement et celui de la société civile sont invités à veiller à ce que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite soit régulière et suffisamment fréquente pour que le GMP soit à même de prendre des décisions et d'en assurer le suivi. Quant aux représentants des entreprises, il serait bénéfique qu'ils réexaminent les points de vue et positions des sous-collège pétrolier et gazier au GMP pour veiller à ce qu'ils reflètent bien ceux de l'industrie.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les Membres du Collège Administration et de la Société Civile sont toujours présents aux réunions décisionnaires ;</li></ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<p>4. Conformément à l'Exigence 2.2, Madagascar devra publier des informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi qu'une évaluation des éventuels écarts non négligeables en pratique qui pourraient exister dans le cadre des transferts de licences d'exploitation pétrolière et gazière, aussi bien que minière. Il serait souhaitable que Madagascar donne systématiquement la priorité à la divulgation de telles informations par le biais des sites Internet de l'OMNIS et du BCMM. Afin de renforcer la mise en œuvre, il serait souhaitable que Madagascar s'appuie sur les Rapports et recommandations EITI visant à améliorer la gestion des licences d'exploitation minière, notamment en fixant, pour l'octroi et le transfert des licences, des critères techniques et financiers normalisés, clairs et accessibles au public. Le Groupe multipartite est invité à se pencher sur les observations et conclusions de l'étude de Transparency International à venir portant sur les risques de corruption liés à l'octroi des licences, afin de formuler des recommandations pour se prémunir contre ces risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publication des informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier et gazier : cf. Rapport assoupli 2019-2020</li><li>• A part l'EITI, BCMM et OMNIS étant choisis comme système prioritaire pour la divulgation systématique des données</li><li>• Etude sur l'intégration des données (Etat des lieux et recommandations) avril 2022 ;</li></ul> <p>lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1_Rapport-DS-du-19042022.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1_Rapport-DS-du-19042022.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la gestion des licences d'exploitation minière, notamment en fixant, pour l'octroi et le transfert des licences, des critères techniques et financiers normalisés, clairs et accessibles au public :<ul style="list-style-type: none"><li>- Recommandation dans le rapport BDO</li></ul></li></ul> <p>Lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/01/EITI-Madagascar-Contract-transparency-Final-report.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/01/EITI-Madagascar-Contract-transparency-Final-report.pdf</a></p> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>

<p>5. Conformément à l'Exigence 2.4, Madagascar devra préciser et documenter la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats et licences. Afin de renforcer la mise en œuvre, Madagascar est invitée à divulguer le texte intégral de tous les contrats et licences d'extraction. Il serait souhaitable que le gouvernement intègre des dispositions de divulgation des contrats dans son réexamen de la législation du secteur. Quant aux sociétés actives à Madagascar, elles sont invitées à se montrer à la hauteur des attentes vis-à-vis des entreprises soutenant l'EITI en manifestant leur soutien à la divulgation des contrats. Conformément à la Norme EITI 2019, et en tenant compte en particulier du manque de clarté de la politique gouvernementale, il est attendu du Groupe multipartite qu'il fasse paraître dans son plan de travail, avant l'échéance du 1er janvier 2021, des plans visant à divulguer les contrats, assortis d'un calendrier prévisionnel clair de leur mise en œuvre. Il serait souhaitable que Madagascar divulgue systématiquement, à travers le registre du BCMM, le texte intégral des licences d'exploitation minière, y compris le décret octroyant ou transférant les licences et le cahier des charges auquel adhèrent les entreprises, ainsi que, sur le site Internet de l'OMNIS, le texte intégral des CPP pétroliers ou gaziers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divulgation des contrats prévue dans le PTA             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/pta/">https://eitimadagascar.mg/wp/pta/</a></li> </ul> </li> <li>• Etude sur les obstacles juridiques à la divulgation des contrats de BDO (décembre 2021)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien : <a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/01/EITI-Madagascar-Contract-transparency-Final-report.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/01/EITI-Madagascar-Contract-transparency-Final-report.pdf</a></li> <li>- Etude sur l'intégration des données (Etat des lieux et recommandations) avril 2022</li> </ul> </li> <li>• Le gouvernement a affirmé son engagement dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI) en intégrant des dispositions de divulgation des contrats dans son réexamen de la législation du secteur : Adoption du projet de loi sur l'obligation de rendre publique les contrats en mai 2023</li> <li>• Divulgation systématique d'une partie des données disponibles sur le site du BCMM et de l'OMNIS.</li> </ul> <p> <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<p>6. Madagascar devra adopter, aux fins du rapportage EITI, une définition d'« entreprise d'État » qui soit conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 2.6.a.i, à savoir « une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État ». Conformément à l'Exigence 2.6.a.ii, Madagascar devra veiller à ce qu'une description exhaustive des conditions liées à la participation de l'État dans les industries extractives soit accessible au public à un rythme annuel, et qu'y figure une mention des intérêts des fonds propres détenus par les filiales, joint-ventures et associés des entreprises d'État. Afin de renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourra envisager des moyens de divulguer de façon systématique les informations sur les relations financières statutaires entre Kraoma, l'OMNIS et l'État, en publiant les statuts des entreprises d'État ainsi que tous les autres textes pertinents (lois, réglementations, décrets) codifiant les relations financières entre l'État et les entreprises d'État. Madagascar est invitée à explorer des moyens de divulguer systématiquement les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'« entreprise d'État » : Cf rapport assoupli 2019-2020</li> <li>• Description exhaustive des conditions liées à la participation de l'État dans les industries extractives : cf. rapport assoupli 2019-2020</li> <li>• Sollicitation des entreprises pour la divulgation de leurs états financiers déjà effectuée</li> </ul> <p> <b>Recommandation partiellement traitée</b></p>

<p>informations sur les relations financières existant en pratique entre l'État et les entreprises extractives d'État (Kraoma et OMNIS), par exemple en publiant de façon routinière, sur leurs sites Internet respectifs, leurs états financiers audités, accompagnés d'une description des pratiques de chaque entreprise d'État en matière de distribution des profits, de rétention des bénéfices, de réinvestissement dans leurs activités et de financement par des organismes tiers, conformément à Exigence 2.6.a.i. Il serait souhaitable que Madagascar veille à ce qu'une description de tous les changements qui ont pu survenir dans la participation de l'État soit publiée de façon systématique et annuelle par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises d'État, avec notamment les conditions de chaque transaction.</p>	
<p>7. Conformément à l'Exigence 4.7, Madagascar devra veiller à publier les données EITI en les ventilant par rapport à chaque projet, pour les impôts qui sont prélevés sur la base des licences (ex. recettes non fiscales). Par ailleurs Madagascar est tenue de s'assurer que sa définition de « projet » est conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 4.7, à savoir « des activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou tout accord de nature juridique similaire, définissant la base des obligations de paiement envers l'État ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation des impôts par projet sur la base des licences : cf. rapport assoupli 2019-2020</li> <li>• Définition d'un projet « des activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou tout accord de nature juridique similaire, définissant la base des obligations de paiement envers l'État ». cf. rapport assoupli 2019-2020</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>
<p>8. Conformément à l'Exigence 5.2, Madagascar devra publier les incohérences constatées entre, d'une part, les parts statutaires des frais d'administration minière (FAM) et les ristournes minières et, d'autre part, les transferts effectifs, ventilés par unité gouvernementale locale, pour toutes les entreprises extractives. Afin de renforcer la mise en œuvre, il serait souhaitable que Madagascar envisage de divulguer de façon systématique les informations sur les transferts infranationaux correspondant aux FAM sur le site Internet du BCM, y compris les décrets déterminant le calcul des transferts en faveur de chaque unité gouvernementale locale. Les parties prenantes sont invitées à se servir des données EITI sur les transferts infranationaux pour favoriser le débat à l'échelle infranationale et renforcer la gestion des revenus extractifs par les autorités locales, de telle sorte que le secteur puisse contribuer à un développement local plus inclusif et durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des incohérences constatées entre, d'une part, les parts statutaires des frais d'administration minière (FAM) et les ristournes minières et, d'autre part, les transferts effectifs, ventilés par unité gouvernementale locale, pour toutes les entreprises extractives : N/A car divulgation unilatérale des données (rapport assoupli)</li> <li>• Divulgation systématique des informations sur les transferts infranationaux correspondant aux FAM disponible le site du BCM</li> <li>• Formation des maires concernés au sujet des transferts infranationaux : région Menabe, Région Alaotra Mangoro et Atsinanana</li> </ul> <p>➔ <b>Recommandation en grande partie traitée</b></p>

## 6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'EITI ont-elles informé le plan de travail actuel ?

Les activités dans les Plans de Travail Annuels (PTA) sont principalement déterminées en se basant sur la norme EITI, les recommandations provenant des déclarations et de la validation de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et les activités non réalisées du précédent PTA.

La gestion des priorités et la sélection des activités à inclure dans le PTA et à réaliser au cours de l'année sont également influencées par le contexte national et les spécificités du secteur extractif.

En 2021, l'accent a été mis dans le PTA sur les recommandations dans la décision du Conseil d'Administration de l'EITI International sur la deuxième validation en date du 7 juin 2020.

Le PTA de 2022-2023 a été établi dans le but de poursuivre les activités engagées en 2021, en mettant particulièrement l'accent sur la finalisation des rapports et le fonctionnement durable de l'EITI Madagascar.

### Innovations et impact

## 7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'EITI et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

Le Groupe multipartite (GMP) a entrepris plusieurs actions pour dépasser les exigences de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et aborder les priorités de gouvernance dans le secteur extractif, tant au niveau national que local.

Voici un résumé des principales actions :

- Aspect social et environnemental :

➤ L'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) accorde également de l'importance à la planification de la transition énergétique vers la neutralité carbone dans le secteur extractif.

En effet, à Madagascar, les entreprises QMM et NextSource Materials sont déjà engagées dans le domaine de l'énergie renouvelable.

L'implication de QMM et NextSource Materials dans le secteur des énergies renouvelables est un pas important vers une industrie extractive plus respectueuse de l'environnement et moins dépendante des combustibles fossiles. Il est essentiel que d'autres acteurs du secteur emboîtent le pas et continuent à explorer des solutions énergétiques durables pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités.

(Cf rapport assoupli :

[https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI\\_Rapport-assoupli-FY19-20\\_-v30062022.pdf](https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI_Rapport-assoupli-FY19-20_-v30062022.pdf))

➤ En plus des dépenses sociales et environnementales obligatoires aux entreprises, il est courant de constater que certaines entreprises effectuent également des dépenses volontaires dans ces domaines.

Ces dépenses sociales et environnementales volontaires sont des initiatives prises par les entreprises au-delà des obligations légales et réglementaires. Ces dépenses volontaires prennent sous différentes formes, telles que des projets de conservation de l'environnement, des initiatives de développement communautaire, des investissements dans les énergies renouvelables, des initiatives de réduction des émissions de carbone, et bien d'autres.

Il est important de noter que ces dépenses volontaires témoignent l'engagement et la volonté des entreprises de contribuer au bien-être social et à la protection de l'environnement au-delà de ce qui est exigé par la loi. (Déclaration des sociétés 2019-2020 : RED GRANITY, MCM, Madagascar Oil, Holcim Madagascar, Base Toliara, Etablissement Gallois, AMSA, DMSA \_Rapport Assoupli 2019-2020).

- Divulcation systématique :

Lors de la deuxième validation, le Secrétariat international a conclu que Madagascar a la capacité de passer à la divulgation systématique de certaines informations conformément aux normes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI).

Le Conseil d'administration de l'EITI International dans sa Décision n°2020-30/BC-291 a par ailleurs soulevé les projets de Madagascar à passer vers la divulgation par le biais des systèmes propres du Gouvernement.

Considérant ces évaluations et décisions, le PTA 2021 de l'EITI Madagascar prévoit spécifiquement :

- Transition vers la divulgation systématique à travers les systèmes routiniers du Gouvernement : engagement du gouvernement ;
- Mise en place d'un système d'auto-déclaration à jour : engagement des entreprises ;
- Concernant la ponctualité des données, la mise en place d'une cellule de collecte de données à jour au niveau de l'Administration.

Dans ce contexte, la Banque mondiale a lancé un appel d'offres visant à fournir une assistance technique à l'EITI Madagascar. Cet appel d'offres concerne spécifiquement les travaux liés à la divulgation systématique des informations dans le secteur extractif. Le rapport a fait un état des lieux de la divulgation systématique à Madagascar et a donné une liste de recommandations pour la transition de Madagascar vers la divulgation systématique, à l'endroit spécifiquement des trois (03) systèmes prioritaires identifiés par le CN, à savoir l'EITI Madagascar, le BCMM et l'OMNIS.

(Cf rapport assoupli :

[https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI\\_Rapport-assoupli-FY19-20\\_-v30062022.pdf](https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI_Rapport-assoupli-FY19-20_-v30062022.pdf))

- Propriété effective :

La divulgation de la propriété effective est exigée par la norme 2019 depuis le 1er janvier 2020.

Bien que la divulgation de la propriété réelle soit sensible, des données tabulaires à jour sur la liste des permis et des titulaires des permis miniers sont disponibles sur le site du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Cependant, depuis le rapport de réconciliation de 2016, les compagnies extractives ont entrepris une démarche de déclaration volontaire concernant les informations sur la propriété réelle. Cela signifie que certaines compagnies ont pris l'initiative de divulguer ces informations de manière volontaire, bien que cela ne soit pas obligatoire selon la législation en vigueur.

Le Projet de Loi n°005-2023 portant Refonte du Code minier est adopté avec amendements au niveau de l'Assemblée et du Sénat en mai 2023, il est proposé de rendre publique les informations relatives à la propriété effective dans le secteur minier. Cela signifie que les informations concernant les propriétaires réels des entreprises extractives seraient rendues accessibles au public.

La divulgation de ces informations permettrait aux parties prenantes, telles que les citoyens, les organisations de la société civile et les investisseurs, de mieux comprendre qui détient réellement les droits sur les ressources minières du pays.

- Transparence des contrats :

En 2021, une étude réalisée par BDO a souligné les défis à relever pour parvenir à la divulgation des contrats dans le secteur extractif, conformément à l'exigence 2.4 de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). De plus, l'article 11 de la Constitution de Madagascar garantit le droit à l'information pour tous les individus, quel que soit le support.

Il convient de noter que le Code minier de Madagascar ne prévoit pas la signature de contrats dans le secteur minier.

Pour le secteur minier, seul le projet d'ilménite de Fort-Dauphin détient une Convention d'Établissement entre QMM (QIT Madagascar Minerals) et l'État malgache. Cette convention n'a été que partiellement publiée, se limitant aux 66 premières pages, et est actuellement en cours de négociation pour sa révision.

En ce qui concerne le secteur pétrolier, aucun contrat d'exploration ou d'exploitation n'a été conclu pendant la période 2021-2022. Le modèle de Contrat de Partage de Production (CPP) est publié, mais aucun CPP n'a été signé jusqu'à présent.

Le Projet de Loi n°005-2023 portant Refonte du Code minier propose aussi de rendre publique les informations relatives à la divulgation des contrats dans le secteur minier.

#### **8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?**

Pendant la période examinée, les activités de l'EITI Madagascar ont eu plusieurs résultats et impacts significatifs (Rapport assoupli 2019-2020) :

- Les rapports de l'EITI Madagascar ont permis d'accroître la transparence dans le secteur extractif en fournissant des informations détaillées sur la production, l'exportation, les revenus, les paiements et d'autres aspects clés de l'industrie extractive. Cela permet aux citoyens et aux parties prenantes d'avoir une meilleure compréhension de l'activité extractive et de surveiller les flux financiers.
- L'EITI Madagascar a contribué à renforcer la responsabilité des acteurs du secteur extractif en promouvant la divulgation des paiements des entreprises et en mettant en évidence les bénéficiaires réels de ces ressources. Cela permet la prévention de la corruption, la lutte contre la mauvaise gestion des ressources et favorise l'utilisation responsable des revenus générés par l'industrie extractive.
- La mise en œuvre de l'EITI a conduit à la création d'une plateforme de dialogue et de consultation entre les parties prenantes notamment le gouvernement, les industries extractives et la Société Civile ainsi qu'à la collaboration active entre les membres du groupe multipartite de l'EITI. Ceci afin de faciliter l'échange d'informations et la coordination des activités et le partage des bonnes pratiques.
- L'EITI Madagascar a joué un rôle essentiel dans la sensibilisation du public aux enjeux du secteur extractif et à l'importance de la transparence. En rendant les informations accessibles au grand public, cela permet la responsabilisation et la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur. Grâce à des informations fiables et exhaustives, le Comité National peut participer activement aux discussions et contribuer aux décisions concernant le secteur extractif.

#### **8. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'EITI, merci de les décrire ici.**

#### **9. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?**

**10. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'EITI durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.**

Le Groupe multipartite (GMP) a déployé des efforts importants pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) pendant la période examinée. Ces efforts comprennent notamment les actions suivantes :

➤ Elaboration de rapports en 2021 et 2022 :

- **Amélioration de la qualité des rapports** : En 2021, Le Secrétariat exécutif (SE) a fait un effort significatif pour préparer les rapports EITI sans recourir à un Administrateur indépendant, contrairement aux rapports précédents. Toutefois, le SE a bénéficié de l'appui technique d'un consultant tout au long des différentes étapes de son élaboration. Cette collaboration avec le consultant a permis au SE d'améliorer la qualité et la rigueur du rapport, en veillant à ce qu'il respecte les normes et les exigences de l'EITI.
- **Amélioration de la granularité des déclarations ITIE** : En 2021, Le GMP s'est penché sur l'amélioration de la qualité des déclarations ITIE en élaborant de nouveaux modèles de canevas plus détaillés pour la collecte d'informations sur les revenus, les paiements et les bénéficiaires réels, et l'amélioration des mécanismes de vérification pour assurer l'exactitude des données pour le rapport Assoupli 2019-2020.
- **Élargissement du champ d'application** : L'exigence 4.1 de la Norme ITIE requiert que tous les versements significatifs des entreprises extractives à l'Etat et tous les revenus significatifs perçus par l'Etat soient divulgués à un public large, toutefois, le GMP a inclus dans le rapport les flux de paiement non significatifs et les paiements effectués aux organismes sociaux.
- **Prise en compte des questions de genre et d'inclusivité** : Le GMP a accordé une attention particulière aux questions de genre et d'inclusivité dans le rapport Assoupli 2019-2020. Cela inclut des actions telles que la collecte et la publication de données ventilées par genre, la participation des femmes dans les processus de prise de décision, la sensibilisation aux enjeux spécifiques liés au genre et l'intégration des perspectives de genre dans les politiques et les initiatives de l'EITI. Les déclarations des sociétés en 2019-2020 ont révélé que les femmes étaient plus représentées dans les fonctions d'exécution. Ces fonctions comprennent l'administration à responsabilité, l'assistance administrative, l'assistance technique à responsabilité et l'assistance technique. En outre, il a été noté que 5 sociétés ont déclaré avoir une politique sur l'approche genre.

➤ Divulagation systématique, Divulagation des contrats et de la propriété effective :

- En 2021, le gouvernement s'est engagé à effectuer une transition vers la divulgation systématique des informations à travers les systèmes routiniers du gouvernement (PTA 2021). Dans ce contexte, la Banque mondiale a lancé un appel d'offres pour fournir une assistance technique à l'EITI Madagascar, notamment dans le domaine de la divulgation systématique dont le rapport a fourni une évaluation et propose des recommandations pour la transition vers la divulgation systématique, en mettant l'accent sur les trois systèmes prioritaires identifiés par le Comité National (CN) : l'EITI Madagascar, le BCMM et l'OMNIS.
- Parmi les efforts déployés pour renforcer la divulgation des contrats était l'étude réalisée par BDO en 2021 qui a mis en évidence les défis à surmonter dans le cadre de l'Exigence 2.4 de l'EITI. Cette étude a identifié les obstacles et les lacunes existants et a fourni des recommandations pour améliorer la divulgation des contrats dans le secteur extractif.
- En 2022, l'EITI Madagascar a pris part activement aux travaux du Comité de refonte du Code Minier. Cette participation a abouti à une proposition formulée dans l'Avant-Projet de Loi portant Refonte du Code minier visant à rendre publique les informations relatives à la propriété effective ainsi que les contrats dans le secteur extractif.
- En mai 2023, la loi sur le Code Minier a été adoptée. Certaines dispositions permettent au public d'accéder aux détails des contrats conclus entre les entreprises extractives et l'Etat, ainsi qu'aux informations concernant les véritables propriétaires de ces entreprises. Ceci démontre aussi l'engagement du GMP et de l'Etat à promouvoir une gouvernance transparente et responsable dans le secteur extractif.

Partie II : Débat public

Données ouvertes (Exigence 7.2)

**11. Politique sur les données ouvertes et divulgations**

Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)	<a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1_Rapport-DS-du-19042022.pdf">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1_Rapport-DS-du-19042022.pdf</a> il s'agit du rapport sur la divulgation systématique.
Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)	Oui, les données de la divulgation unilatérale et les modèles de données résumées sont disponibles en format données ouvertes sur le site de l'EITI Madagascar <a href="https://eitimadagascar.mg/">https://eitimadagascar.mg/</a>
Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)	Oui, le Groupe multipartite (GMP) de l'EITI Madagascar a identifié des lacunes dans la disponibilité des données de l'EITI en format données ouvertes. Seules les données financières collectées dans le cadre des rapports ITIE des années 2019 et 2020, ainsi que les données du BCMM sur les transferts des FAM sont disponibles sous format données ouvertes.
Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)	Oui, Le GMP a publié des données unilatérales pour les années 2019 et 2020 sous format ouvert. De plus, le GMP a également complété un fichier de données résumées pour l'ensemble des périodes couvertes par un rapport ITIE.
Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)	Oui, 2019
Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d)	Transferts infranationaux de FAM par BCMM : <a href="https://bcm.mg/donnees-tabulaires-3/">https://bcm.mg/donnees-tabulaires-3/</a>

Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

**12. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.**

<p><b>En 2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation de séances de restitution des résultats des travaux d'analyse de la contribution fiscale et non fiscale du secteur des industries extractives réalisées par l'OSCIE sur la base des rapports ITIE (2010-2020) aux entités suivantes : QMM, AMBATOVOY, BCMM, OMNIS, OSCs.</li><li>- Dissémination d'une cinquantaine d'exemplaires de l'extrait des rapports ITIE 2017 et 2018</li></ul>
--

- Dissémination d'une centaine d'exemplaire d'extrait des rapports ITIE 2017 et 2018 pour les acteurs de la région Melaky et DIANA.

**En 2022 :**

- Dissémination des synthèses des Rapports 2017-2018 à Moramanga en mai 2022 ;
- Dissémination plus de 200 exemplaires de l'extrait du rapport assoupli 2019-2020 auprès des groupes cibles (STDS, CTDS, OSC nationales et régionales) : contribution économique du secteur, redevances et ristournes minières pour les régions à forte potentialité minière : Atsinanana, Alaotra Mangoro, Diana ;

**En 2023 :** Mise en ligne de la synthèse de rapport assoupli 2019-2020

### 13. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

En 2021 et 2022, les données ont été utilisées par :

- **La société civile** – à travers :

- Des formations sur la Norme ITIE des OSC régionales et nationales, des CTD, des étudiants et enseignants universitaires
- Couverture presse écrite ou radio-télévisée de récits référençant les données ITIE : Des interventions médiatiques (conférence de presse) : suite à donner du processus de révision du code minier, gestion intérimaire douteuse d'un ministère stratégique, filière aurifère à Madagascar qui semble être abonnée aux trafics de grande ampleur.
- Etudes analytiques ou recherches s'appuyant sur des données ITIE : cas des travaux d'analyse de la contribution fiscale et non-fiscale (données des rapports 2010-2020)
- Notes de plaidoyer ou de lobbying faisant référence à des données ITIE : des plaidoyers afin d'alerter les autorités compétentes à lever la suspension du versement des ristournes minières du projet Ambatovy : conférence de presse (juillet 2022), communiqué de presse conjoint (décembre 2022) ;
- Débats ou contributions parlementaires s'appuyant sur des données ITIE

- **L'Administration** :

- Données EITI utilisées dans la refonte du Code Minier,
- Sensibilisation et partage des données et informations pendant les réunions et rencontres avec les ONGs œuvrant pour la gestion de l'environnement et les responsables de différents projets (dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Rio sur le changement climatique et les biodiversités, projet Combo concernant la hiérarchisation des mesures en termes de biodiversité, ...),
- Élaboration des lois des finances pour les années couvertes par les rapports.
- Suivi des activités réalisées par les Compagnies pétrolières en termes de RSE et les Communes bénéficiaires
- Élaboration du rapport de performance 2022 du programme dédié au développement du Secteur Pétrolier amont

- **Les Industries Extractives** :

- Les données relatives ont l'ITIE sont souvent utilisés par le collège des Industries Extractives. Comme par exemple, la Chambre des Mines utilise régulièrement les données ITIE dans sa communication et étude relatif au secteur. De même les compagnies peuvent également utiliser les données dans leur communication. C'est par exemple le cas de compagnies minières tel qu'Ambatovy.

**14. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.**

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Conférence organisée par l'OSCIE portant sur « Le secteur pétrolier amont » et un atelier de formation sur « La bonne gouvernance et les normes EITI » Présentation de la Norme et ses enjeux	Présentation de la Norme et ses enjeux Dissémination des rapports : débat, échanges et partages	Juin 2021	Morondava	Plateforme de la société civile OSCIE avec les concours des collègues de la Société Civile au sein du Comité National EITI	Les Organisations de la Société Civile de la Région Menabe, Les Services Techniques Déconcentrés Les CTD (les maires dans les districts de Miandrivazo, Mahabo et Belo)	Partagé par le collège de la Société Civile
Présentation des résultats des travaux d'analyse sur la contribution fiscale des industries extractives à Madagascar, sur la base des Rapports de réconciliation ITIE pour la période de 2010 à 2018	Séance de présentation des résultats de ces travaux d'analyse de la contribution fiscale du secteur des industries extractives à Madagascar	16 juillet 2021	Hôtel Restaurant le Pavé Antaninarenina	OSCIE	QMM, AMBATOVOY, BCMM, OMNIS, OSCs.	Partagé par le CN
Journée Internationale IWIM: 2021 Miners' Day	Atelier sur le thème : Le Secteur Extractif au service du Développement Durable : enjeux et défis à Madagascar	Décembre 2021	Mining Business Center MBC Ivato.	Women in Mining and Resources Madagascar WIMR-MADA avec l'International Women In Mining IWIM et A3-Mada	Participation des membres du CN et du Secrétariat Exécutif	<a href="https://web.facebook.com/photo/?fbid=10158809183748143&amp;set=pcb.10158809183778143">https://web.facebook.com/photo/?fbid=10158809183748143&amp;set=pcb.10158809183778143</a>
Atelier national sur l'importance de la publication et de la transparence des contrats miniers	L'atelier avait comme objectif de mener un travail commun sur la transparence	07 décembre 2021	Motel Anosy, Antananarivo	PCQVP Madagascar	30 participants incluant les acteurs de la société civile, les représentants de l'administration	PCQVP Madagascar, 2021, L'importance de la publication et de la transparence des contrats, disponible

	des contrats miniers à travers la consultation des parties prenantes du secteur extractif. C'était également une opportunité pour initier un plaidoyer afin que le volet transparence des contrats soit inclus dans le nouveau code minier.				minière, et les entreprises minières (Rio Tinto QMM, Ambatovy et Base Toliara)	sur : <a href="https://pwyp.mg/fr/publications/?page=2">https://pwyp.mg/fr/publications/?page=2</a>  Publication de Ti-MG en date du 07 décembre 2021 : <a href="https://www.facebook.com/transparencymadagascar">https://www.facebook.com/transparencymadagascar</a>
Débat télévisé	Dialogue multipartite sur les enjeux et la gouvernance de la filière des pierres précieuses et de l'or à Madagascar	06 mars 2022	Plateforme télévisée TV Plus Antananarivo	TI-MG	Quatre panélistes : Clément Rabenandrasana, Secrétaire Exécutif de l'OSCIE, Mohamad Ahmad, député de Madagascar, Haja Ralambomanana, Président de la Fédération des Opérateurs Miniers de Madagascar, Headman Andriamahazosa, Direction des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude, Direction Générale des Douanes	<a href="https://www.youtube.com/watch?v=4q06iZOk64">https://www.youtube.com/watch?v=4q06iZOk64</a>
Session de formation à Moramanga	Sensibilisation des CTD sur l'EITI	Mai 2022	Moramanga et Toamasina	Secrétariat Exécutif	CTD dans le cadre du Rapport EITI des Régions Atsinanana et Alaotra Mangoro	<a href="https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/RAPPORT-DE-MISSION-">https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/06/RAPPORT-DE-MISSION-</a>

						<a href="#">Collecte-Atsinanana-Alaotra-Mangoro.pdf</a>
Forum national de haut niveau sur la transparence des contrats	Le forum avait comme objectif de renforcer le plaidoyer en faveur de la transparence des industries extractives. Une partie a été consacrée pour la présentation officielle des résultats de l'étude sur les potentiels effets négatifs d'une exploitation minière, cas de Rio Tinto QMM. Deux discussions en panel ont été organisées sur les thèmes suivants : « Comment résoudre durablement les problèmes sociaux et environnementaux induits par l'exploitation de Rio Tinto QMM à Mandena ? » et « La transparence des contrats extractifs en pratique : partage d'expériences et défis à relever »	11 mai 2022	Hôtel Colbert Antaninarenina, Antananarivo	PCQVP Madagascar	82 personnes ont répondu présents	Publication sur la page Facebook de PCQVP Madagascar du 11 mai 2022 : <a href="https://www.facebook.com/PCQVPMG">https://www.facebook.com/PCQVPMG</a>  PWYP Madagascar, 2022, Large-Scale Mining's Impact : A Case Study of Rio Tinto Mine in Madagascar : Weir Threshold and Buffer Zone Reduction in Mandena, p.88-89, disponible sur : <a href="https://pwyp.mg/fr/publications/?page=1">https://pwyp.mg/fr/publications/?page=1</a>

**15. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.**

En 2022, en parallèle aux activités de collecte des données au niveau des Communes et des Régions qui étaient dans le cadre du Rapport Assoupli 2019-2020 et afin de tenir compte des changements fréquents au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des efforts de sensibilisation sous forme de réunions ou de sessions de formation ont été organisés par le Secrétariat Exécutif, au cours desquelles les membres des CTD ont été informés et sensibilisés de l'importance de la transparence dans les industries extractives. (Régions Atsinanana et Alaotra Mangoro) : le rapport de mission produit les données ventilées par genre. De même pour les activités de sensibilisation organisés par la société civile en 2021 et 2022, les fiches de présence et les rapports produits dans le cadre de ces activités fournissent un aperçu de la composition par genre des personnes concernées par le secteur extractif.

**16. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.**

Outre la présentation publique du Rapport Assoupli 2019-2020 en juillet 2022 au Mining Business Center, le Groupe multipartite (GMP) a entrepris d'autres efforts pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée pendant la période examinée. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- Diffusion en ligne : Publication des rapports sur le site web de l'EITI Madagascar, permettant ainsi à un large public d'y accéder facilement.
- Médiatisation : Couverture médiatique afin d'accroître la visibilité de l'EITI et de ses rapports (Communiqués de presse, des interviews, des articles dans les médias locaux, nationaux ou internationaux)
- Campagnes de sensibilisation : Campagnes de sensibilisation pour informer le public sur l'EITI et les résultats des rapports.
- Partage avec les parties prenantes : Le GMP a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, les entreprises extractives et les organismes gouvernementaux, pour partager les informations et les résultats des rapports.
- Utilisation des réseaux sociaux : Le GMP a utilisé les réseaux sociaux tels que Facebook pour les informations relatives à l'EITI.

## 17. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?

A Madagascar, la compréhension du public du secteur extractif est limitée et le risque d'utiliser l'EITI davantage comme un exercice de conformité que comme un outil pour améliorer la gouvernance des industries extractives a été constaté.

De ce fait, en 2021, la Banque Mondiale a lancé un appel d'offre pour l'assistance technique à l'EITI à Madagascar, incluant des travaux relatifs à la vulgarisation/ dissémination des données ITIE pour améliorer la contribution de l'EITI au débat public sur les industries extractives.

Ainsi, afin d'améliorer l'accessibilité et la diffusion des données ITIE, le rapport de 2022 sur la vulgarisation et la dissémination des données ITIE élaboré pour l'EITI Madagascar a prévu des recommandations sur le plan d'action et a préparé un ensemble de fiches de questions réponses permettant de faciliter le dialogue sectoriel.

Les principales idées véhiculées par ce plan d'action sont résumées dans les points suivants :

- Faire l'inventaire des supports relatives à l'EITI à Madagascar et aux données ITIE existants afin de recenser toutes les activités de sensibilisations réalisées par l'EITI Madagascar ;
- Reprendre et améliorer les anciennes activités de sensibilisation en insistant sur la diffusion large des informations ITIE par réseaux sociaux, les médias nationaux et multiplier les actions de sensibilisation, de formation et de d'information dans les régions extractives ;
- Mettre à jour les informations dans le site web de l'EITI Madagascar.

### Partie III : Durabilité et efficacité

## 18. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'EITI.

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'EITI. Les points seront ajoutés au score global du pays. L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'EITI pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'EITI traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

- Oui, les défis traités sont notamment :
- En 2021, l'EITI a publié un rapport sur l'analyse de divulgation des contrats relatant les défis à relever.
- En 2022 et 2023, l'État démontre son engagement en faveur d'une gouvernance plus ouverte et responsable dans la refonte du Code Minier : Prise en compte par l'Etat des exigences de la Norme sur la transparence.

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

D'après l'analyse du rapport sur la divulgation systématique/Intégration des données (Etat des lieux et recommandations) en avril 2022, la cartographie de l'intégration des données relatives à l'exercice 2018 (réalisée en 2021) confirme que :

► Plusieurs informations ITIE sont publiées systématiquement mais les données divulguées n'incluent pas toujours tous les renseignements requis par la Norme ITIE (Cf Section 2.1- Tableau sur la situation de publication des informations ITIE par exigence du rapport)

► Chaque entité divulgue les informations suivant leurs missions, leurs attributions, et leurs objectifs de communication.

► Les données, qui ne font pas du tout l'objet de divulgation systématique, sont celles relatives à la propriété effective (2.5), aux conditions de participation de l'Etat/ entreprises d'Etat aux projets extractifs (2.6), à la production (3.2), aux taxes/revenus (4.1), aux paiements infranationaux (4.6), à la qualité des données divulguées (4.9), aux transferts infranationaux autre que ceux effectués par le BCMM (5.2), les dépenses sociales et environnementales des compagnies extractives moyennes (6.1), les dépenses quasi-budgétaires des entreprises d'Etat (6.2) et la contribution spécifique du secteur extractif à l'économie (6.3) (cf Section 3.2).

Seules, les publications du BCMM sur les transferts infranationaux de FAM au profit des CTDs sont téléchargeables sous format Excel c'est-à-dire sous format ouvert tel que requis par l'exigence 7.2 de la Norme ITIE, mais ces publications restent des exceptions. La plupart des publications existantes est en format non-modifiable.

Lien : [https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1\\_Rapport-DS-du-19042022.pdf](https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2022/07/EITI-volet1_Rapport-DS-du-19042022.pdf)

III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

Oui, il est important de créer un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées. La participation citoyenne permet aux personnes touchées par les activités extractives, ainsi qu'à la Société Civile en général, d'apporter leur voix, leurs préoccupations et leurs idées dans les processus décisionnels liés à l'exploitation des ressources naturelles lors de la refonte du Code Minier, du Régime de l'or.

IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

Les données divulguées en 2022 par le GMP en format données ouvertes ont été utilisées par diverses parties prenantes, y compris les consultants et les autres entités gouvernementales pour mener des études sur le secteur extractif de Madagascar

Lien non exhaustive :

<https://www.u4.no/publications/le-secteur-de-lor-madagascar-au-cur-des-pratiques-illicites.pdf>

<https://www.ccomptes.mg/uploads/Suivi-des-activites-d-orpaillage-dans-les-phases-de-production-et-de-commercialisation1674455842.pdf>

V. L'EITI a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

Les dernières politiques minières sont en date de 1998 et 2015 et la dernière politique pétrolière date de 2019. Les rapports existants sur le secteur extractif, y compris les rapports ITIE, sont pris en compte dans la mise à jour/revue de ses politiques. Les efforts dans ce cadre devraient être poursuivis et inclure notamment la sensibilisation des hauts responsables sur l'EITI et sa mise en œuvre à Madagascar.

Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

**19. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.**

La réunion du CN est ouverte à toute personne désirant y participer et y discuter en tant qu'observateur.

**20. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'EITI.**

**21. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'EITI.**